

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-11-07

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 novembre 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Patrick Clowery, Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2016
4. Suites du procès-verbal du 3 octobre 2016
5. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2016
6. Suite au procès-verbal du 18 octobre 2016
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Mandat de signature location du local des pompes
9. Contrat Serge Côté Urbaniste, année 2017
10. Adoption du règlement n° 2016-11
11. Adoption du règlement n° 2016-12
12. Adoption du règlement n° 2016-13
13. Résolution d'appui pour un Québec en santé
14. PIIA, 4805, chemin de Capelton
15. PIIA, 1000, chemin Smerdon
16. PIIA, 4740, chemin de Capelton
17. Demande d'autorisation à la CPTAQ
18. Avis de motion règlement n° 2016-15
19. Dossier Gestion Michel Couture
20. Mandat Aqua Data
21. Offre d'achat terrain municipal
22. Ministère du Revenu - autorisation
23. Adoption des comptes à payer
24. Correspondance
25. Divers
26. Clôture de la séance

16-11-07.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-11-07.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout en divers d'un point soit chemin Highland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-11-07.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

Aucune suite

16-11-07.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU le procès-verbal du 18 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.06

SUITES AU PROCÈS VERBAL DU 18 OCTOBRE 2016

Aucune suite

16-11-07.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Thomas du 27 chemin du Lac demande si la municipalité a un règlement pour la conservation des arbres? La réponse est non, mais nous sommes en instance de régler le tout.
En attendant cette nouvelle réglementation, la municipalité respectera les tunnels d'arbres.

Monsieur Ovila Jean du 19, chemin McFarland demande à ce que l'éclairage soit amélioré à l'extérieur de notre bâtiment.

Monsieur Sam Elkas demande s'il y a des développements au sujet de la fermeture du pont par le MTQ à North Hatley.

16-11-07.08

MANDAT DE SIGNATURE ENTENTE DU LOCAL DES POMPES

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour la location du local des pompes situées au garage municipal au 4805, chemin de Capelton, afin que Groupe Hatley inc. puisse utiliser ledit local;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater les signataires pour cette future entente à intervenir entre elle et le Groupe Hatley inc.;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.09

CONTRAT SERGE COTÉ URBANISTE, ANNÉE 2017

ATTENDU QUE le contrat de service annuel en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la clause 5 de ce contrat précise que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis écrit de trois (3) mois à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la firme SCU, urbaniste offre de maintenir le même service pour un montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$);

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

ET RÉSOLU QUE le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) pour l'année 2017 avec la firme SCU, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-11 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENES

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2016-11 modifiant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2016-12 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2016-13 modifiant le règlement de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.13

RÉSOLUTION D'APPUI POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État ;

ATTENDU l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

ATTENDU les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer ;

ATTENDU QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$).

ATTENDU QUE le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

QUE la municipalité du Canton de Hatley demande au gouvernement du Québec de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
- b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre

D'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.14

PIIA, 4805, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée concernant la propriété située au 4805, chemin de Capelton, lot n° CINQ MILLIONS NEUF CENT UN MILLE SEPT CENT TRENTE (5 901 730);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire au 4805, chemin de Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.15

PIIA, 1000, CHEMIN SMERDON

ATTENDU QU'une demande de permis d'agrandissement et de rénovation d'une résidence a été déposée concernant la propriété située au 1000, rue Smerdon, lot n° DEUX MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF (2 131 569);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de permis d'agrandissement et de rénovation de la résidence au 1000, rue Smerdon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.16

PIIA, 4740, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée concernant la propriété située au 4740, chemin de Capelton, lot n° QUATRE MILLIONS VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS (4 029 983);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction d'un bâtiment principal au 4740, chemin de Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.17

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

ATTENDU QUE Monsieur Philippe Florentin a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec relative aux lots 2 132 261, 2 131 914, 2 131 996 et 5 766 155 situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'obtention de servitudes de passages pour le chemin donnant accès au lot 5 766 156;

ATTENDU QUE Monsieur Florentin désire construire une résidence sur le lot 5 766 156 d'une superficie de plus de 10 hectares;

ATTENDU QUE la municipalité prend en considération la décision n° 3 71 196 de la CPTAQ rendue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de donner une servitude de passage à Monsieur Florentin sur une partie du lot n° 2 131 996;

ATTENDU QUE le lot n° 5 766 156 rencontre les exigences de la réglementation municipale pour la construction d'une résidence;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Philippe Florentin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-11-07.18

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2016-15

Avis de motion est donné par **CLAUDE B. MEILLEUR** que sera adopté à une séance ultérieure le règlement n° 2016-15 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

16-11-07.19

DOSSIER GESTION MICHEL COUTURE INC.

ATTENDU QUE la municipalité a accepté un contrat de conteneurs lors de la démolition de la partie avant de son bâtiment municipal;

ATTENDU QUE le triage était fait à la suite de discussion avec le directeur de Gestion Michel Couture, Monsieur Martin Gemme de Groupe Hatley inc. et la direction générale;

ATTENDU QUE Monsieur Gemme, lors du début de démolition a commencé à trier les matériaux et que la valeur des matériaux retirés est d'une somme de MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS ET VINGT-DEUX SOUS (1 190,22 \$) lors de la démolition;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité offre CINQ CENT DOLLARS (500 \$) afin de régulariser la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.20

MANDAT AQUA DATA

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer les conditions d'opération du réseau d'aqueduc dans le secteur du Plateau Massawippi en prévision d'un ajout d'un surpresseur ou d'un bouclage;

ATTENDU l'offre de service de la firme Aqua Data inc. à cet égard;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de service de la firme Aqua Data au montant QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (4 985 \$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.21

OFFRE D'ACHAT TERRAIN MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire des lots 2 131 292 et 1 803 349, situés sur le chemin de Capelton;

ATTENDU QUE ces lots sont excédentaires et qu'ils ont été mis en vente en vertu de la résolution 16.06.06.15;

ATTENDU l'offre d'achat de Monsieur Patrick Wells au montant de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$);

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR

QUE le conseil acceptera le montant de l'évaluation municipale soit CENT QUINZE MILLE SIX CENT NEUF DOLLARS (115 609 \$);

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.22

MINISTÈRE DU REVENU : AUTORISATION

ATTENDU QUE le ministère du Revenu requiert une résolution du conseil municipal autorisant la directrice générale à signer certains formulaires au nom de la municipalité, dont les formulaires MR-69 *Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation*;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise Madame Liane Breton, directrice générale, à signer au nom de la municipalité tous les formulaires du ministère du Revenu incluant les formulaires de type MR-69 *Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.23

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201600890 à 201601015	366 040,92 \$
Salaires octobre 2016	19 267,83 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 8 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.24

CORRESPONDANCE

Québec en santé

16-11-07.25

DIVERS CHEMIN HIGHLAND

ATTENDU la demande du Club de Golf de North Hatley soit que la municipalité rétrocède le chemin Highland lot numéro QUATRE MILLIONS TRENTE MILLE CENT VINGT-TROIS n° (4 030 123) au bénéfice des joueurs et du Club de Golf;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a pour effet l'obligation de construire une aire de virage sur le chemin Highland;

ATTENDU QUE la demande de cette rétrocession de terrain a une valeur monétaire et des travaux à exécuter;

ATTENDU QUE la municipalité doit investir et mettre aux normes une bonne partie du chemin Highland qui présente des problématiques d'égouttement d'eaux pluviales;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU la problématique soulevée par notre firme d'assurances relative à la responsabilité civile quant à la circulation automobile, cyclable et piétonne et engage, par le fait même, la municipalité au niveau de la sécurité des usagers;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de rétrocéder une partie du chemin Highland pour une somme de TRENTE-DEUX MILLE DOLLARS (32 000 \$) et de requérir du Club de Golf de North Hatley une servitude de passage réelle le long de la ligne ouest de division de la propriété lui appartenant advenant la vente de la propriété et avec comme obligation de la part de la municipalité, la construction d'une aire de virage selon les normes réglementaires.

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-11-07.26

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale